

LES IMBRIQUÉS

POURQUOI LES DÉCHETS RECYCLABLES EMBOÎTÉS NE SONT PAS RECYCLÉS ?



Théoriquement, les déchets recyclables peuvent être recyclés. Cependant, leur tri nécessite un travail à la chaîne demandant précision et rapidité aux agents. Par conséquent, et pour des raisons de sécurité, les emballages et déchets imbriqués les uns dans les autres (ex : un flacon plastique dans une boîte de conserve) et ce, mêmes recyclables, ne peuvent être séparés par le centre de tri. Ils sont donc comptabilisés en erreurs de tri.

PETITES ASTUCES... MAIS GRANDES ÉCONOMIES !

Ne vous embêtez plus à laver vos boîtes de conserve, bouteilles ou encore vos briques alimentaires...il suffit de bien les vider. En plus, ce geste gaspille de l'eau inutilement.

Pensez à aplatir vos briques alimentaires (briques de lait, jus de fruits...) et les emballages en carton, ils prendront ainsi moins de place dans les conteneurs.

N'oubliez pas de bien vider vos bouteilles car les repreneurs achètent du plastique et non des liquides.

QU'ON SE LE DISE...

Les erreurs de tri:

- + ↗ des coûts de collecte
- + ↗ des coûts de traitement
- + double gestion
- + double transport
- + impact sur l'environnement

= ↗ DU MONTANT DE LA FACTURE !



Portez l'avenir dans vos mains, TRIEZ !

LE COÛT DES DECHETS : Le **coût de la collecte des ordures ménagères a très peu augmenté** en 5 ans malgré l'augmentation du coût du carburant et l'accroissement de la population. Cela est dû à la réorganisation de la collecte depuis 2007, à savoir :

- Le regroupement des conteneurs, - La mise en place de collectifs, - L'interdiction des marches arrières.

- Par contre, Le **coût du traitement** des ordures ménagères a **nettement augmenté** malgré une baisse significative du tonnage (-6 % en 5 ans soit 10 450 tonnes en 2011 et 11 080 tonnes en 2007)

L'envol du coût de traitement des déchets depuis 2007 s'explique par l'addition de plusieurs causes :

- En 2012 : la **T.V.A. sur le traitement des déchets** va passer de **5,50% à 7%**.

- La **T.G.A.P** (taxe sur les activités polluantes) qui a été mise en place depuis quelques années fait renchérir les coûts d'incinération et d'enfouissement.

Cette taxe coûtera en 2012, **6,40 € par Tonne pour l'incinération des Ordures Ménagères** (le SMICTOM incinérant 10 500 T par an)

Pour ce qui est de **l'enfouissement des encombrants de déchetteries**, cette taxe représente un **coût de 24 € par Tonne** (le SMICTOM reçoit 2 200 T par an de tout venant et encombrants en déchetterie).

- Enfin, **le coût de mise aux normes de l'usine d'incinération** de PLANGUENOUAL **et** surtout le nouveau **décret sur les mâchefers** (résidus de l'incinération, qui ne seront plus valorisés, mais enfouis au prix de 66 € / tonne dans un centre d'enfouissement de classe 2) ont également une incidence sur le coût des déchets.

L'**évolution** très nette des **coûts des déchetteries** est due à l'augmentation des tonnages reçus (+ 10 % en 5 ans) et aux coûts de traitement de certains déchets comme les « encombrants » dont le coût passe de 62 € à 92 € la tonne en 2012 (enfouissement dans des sites autorisés).

La seule façon « possible » de réguler cette augmentation, **c'est le TRI**

ACTIVITES SPORTIVES

ASM FOOTBALL :

Dimanche 15 avril : L'équipe A se déplace à St Brandan, délégué : ETIENNE J. ; L'équipe B se déplace à Loudéac St Bugan, délégué : OLIVRO JF. ; L'équipe C reçoit St Thélo délégué : JAN D.

Dimanche 22 avril : L'équipe A reçoit Lamballe, délégué : NEVO M. ; L'équipe B Reçoit St Barnabé, délégué : RADENAC B. ; L'équipe C se déplace à St Barnabé, délégué : URVOIX J.



PERMANENCES

Médecins et Pharmacies

Composez le 15

Cabinet Infirmier de La Motte

☎ 06.42.36.12.81

Ambulances Hémonic Françoise & Michel

Du lundi au vendredi (8 h - 20 h)

Taxi Hémonic

- «Bel Air» - LA MOTTE

Pompiers Centre de Secours

- PLOUGUENAST

C.L.I.C.

(Centre local d'information et coordination pour les personnes âgées) est ouvert de

9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 à la maison du développement Bd Castel à Loudéac

☎ 02.96.28.27.05

CIDERAL : **Accueil Logement**. Permanences : Lundi au jeudi 10 h - 12 h / 14 h - 17 h le vendredi 10 h - 12 h / 14 h - 16 h.

Info Energie 0805 203 205 (numéro vert), celui-ci permet de joindre le conseiller de son territoire tous les après-midis de 13 h 30 à 17 h 30. Il est possible de venir rencontrer le conseiller les semaines impaires.

infoenergie@pays-pontivy.fr



☎ 02.96.25.47.54

☎ 02.96.25.47.54

☎ 18

4/6 bd de la Gare
B.P. 246
22602 Loudéac
Cedex

ADIL. (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : 1^{er} mardi du mois de 9 h à 12 h à l'accueil logement.

CAUE. (M. Belorgey, Conseiller en architecture) : 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h 30 à 12 h à la DDTM de Loudéac et de 13 h 30 à 16 h (sur RDV au 02.96.66.09.09.) à la CIDERAL.

Conciliateur de justice 1^{er} et 3^{ème} mardis matin du mois, au Point d'Accès au Droit, 15 rue de Moncontour à Loudéac
☎ 02.96.25.01.42